

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances :

QUE madame Diane Delisle, accompagnatrice de gestionnaires en pratique privée, soit nommée membre indépendante du conseil d'administration de l'Agence du revenu du Québec, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes, en remplacement de madame Monique Leclair;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de l'Agence du revenu du Québec, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

— M<sup>e</sup> Carole Arav, vice-présidente aux services à l'organisation, Régie des rentes du Québec, en remplacement de madame Nicole Bourget;

— madame Nicole Lemieux, sous-ministre adjointe aux politiques et au soutien à la gestion, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en remplacement de M<sup>e</sup> Édith Lapointe;

QUE madame Diane Delisle reçoive la même rémunération que celle accordée aux autres membres indépendants du conseil d'administration de l'Agence du revenu du Québec;

QUE M<sup>e</sup> Carole Arav et mesdames Diane Delisle et Nicole Lemieux soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles et barèmes adoptés par l'Agence du revenu du Québec.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62495

Gouvernement du Québec

### Décret 1109-2014, 10 décembre 2014

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances qui se tiendra le 15 décembre 2014

ATTENDU QUE se tiendra à Ottawa (Ontario), le 15 décembre 2014, une rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale soit constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre des Finances, monsieur Carlos Leitão, dirige la délégation québécoise à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Finances qui se tiendra le 15 décembre 2014;

QUE la délégation québécoise, outre le ministre des Finances, soit composée de :

— Monsieur Guillaume Caudron, directeur de cabinet, cabinet du ministre des Finances

— Monsieur Luc Monty, sous-ministre, ministère des Finances

— Monsieur Pierre Côté, sous-ministre adjoint, ministère des Finances

— Madame Marie-Claude Lavallée, directrice des relations fédérales-provinciales, ministère des Finances

— Monsieur Sébastien Michaud Léger, conseiller en relations intergouvernementales, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62496

Gouvernement du Québec

### Décret 1110-2014, 10 décembre 2014

CONCERNANT les honoraires à verser à la Société des établissements de plein air du Québec pour la gestion de l'offre des activités et des services dans les parcs nationaux du Québec pour l'exercice financier 2014-2015

ATTENDU QUE, par le décret numéro 337-99 du 31 mars 1999, modifié par le décret numéro 816-99 du 30 juin 1999, le gouvernement confiait la responsabilité à la Société des établissements de plein air du Québec (ci-après désignée la « Société ») d'organiser et de fournir les activités et les services dans les parcs québécois à compter du 1<sup>er</sup> avril 1999 et déterminait les conditions d'application de ce transfert de responsabilités;